

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 016-700/15/CC

**■ Approbation de la création d'une opération d'investissement "Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments" dans le cadre du Budget Général
DEESV 15/12765/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté en Conseil communautaire le 26 octobre 2012, MPM s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses dépenses énergétiques et de production d'énergies renouvelables sur son patrimoine à savoir : réduire les consommations d'énergies d'au moins 12 % d'ici 2020 et produire 8 % d'énergies renouvelables dans les mêmes échéances.

Il s'agit ici de mettre en œuvre l'opération du PCET n°1.3 " Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine" de MPM.

Pour atteindre les objectifs fixés, MPM a eu recours à un marché d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine, bâti et non bâti de MPM, permettant de faire des diagnostics patrimoniaux et énergétiques.

Ces études visent à identifier les sources de pertes énergétiques, mais aussi les gains potentiellement réalisés après mise en œuvre de travaux spécifiques. Aussi, ces études intègrent-elles également des préconisations techniques pour la mise en place d'équipements permettant une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments ainsi que la valorisation des énergies renouvelables.

Les audits visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments de MPM ont tout d'abord été réalisés sur les locaux abritant des agents, et plus particulièrement les bâtiments de plus de 40 m2. Ces études sont assorties d'une estimation financière des travaux afin d'évaluer le retour sur investissement et l'opportunité de leur réalisation.

Les audits ont conclu que les importantes consommations énergétiques observées pouvaient être réduites par la mise en œuvre de travaux tels que : rationalisation et optimisation du mode de chauffage, mise en œuvre de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, menuiseries double vitrage, isolation de toiture...

Cette opération, mise en place pour la première fois cette année, autorisera donc des travaux uniquement s'ils sont conformes aux recommandations préconisées par ces audits. Le bien-fondé de la réalisation de ceux-ci sera donc assuré. Le montant de cette opération d'investissement s'élève à 500 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs ambitieux du PCET de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques et la production des énergies renouvelables sur le patrimoine de MPM
- La nécessité, afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCET, de favoriser les actions en faveur des économies d'énergies dans les bâtiments
- L'augmentation inéluctable du prix des énergies fossiles et l'opportunité de produire une même qualité de service pour les agents, à coût réduit, pour la Communauté urbaine à moyen terme

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération d'investissement DEEU 15-06 "Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments" de MPM dans le cadre du Budget Général d'un montant de 500 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-Politique G610 - Nature 2315 – Fonction 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 200 000 euros TTC
Année 2016 : 200 000 euros TTC
Année 2017 : 100 000 euros TTC

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable
Plan Climat – Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015